Le 14 mai 2025

AVIS AUX PORTEURS du FONDS VEGA TRANSFORMATION RESPONSABLE GERE PAR NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

Nous vous informons des modifications suivantes de la documentation juridique du FCP VEGA TRANSFORMATION REPONSABLE quant à l'analyse extra-financière ESG du portefeuille :

1. Mise à jour de la politique d'exclusion du délégataire de gestion financière :

La politique d'exclusion du délégataire de gestion financière est désormais rédigée comme suit au sein du prospectus :

En amont de la sélection des titres, des exclusions sont appliquées :

-Des exclusions normatives : non-respect des Standards Internationaux, armements prohibés
-Des exclusions sectorielles : charbon thermique (extraction et production d'énergie), tabac (culture et production)
-Des exclusions liées aux controverses : sociétés faisant l'objet des controverses les plus sévères
-Des exclusions liées aux controverses des emprunts d'Etats : Etats faisant l'objet des controverses les plus sévères
Pour plus de détails, vous pouvez consulter la politique d'exclusion du délégataire de gestion financière sur son site internet : https://www.vega-is.com.

2. Modification de la liste des exclusions supplémentaires :

Outre la politique d'exclusion du délégataire de gestion financière et les exclusions du label ISR, seront également appliquées les exclusions portant sur les émetteurs mentionnés à l'Article 12(1)(a) à (c) de la réglementation CDR (EU) 2020/1818, c'est-à-dire l'article définissant les exclusions applicables aux Carbon Transitional Benchmark à savoir, les exclusions des entreprises qui participent :

- à des activités liées à des armes controversées,
- à la culture et à la production de tabac
- ou qui violent les principes du Pacte mondial des Nations unies ou les principes directeurs de l'OCDE,

3 Ajout d'une méthodologie mesurant la transition environnementale des entreprises :

L'objectif est d'identifier des opportunités d'investissement en favorisant les secteurs et les sociétés qui s'adaptent ou contribuent à un monde en transition.

La méthodologie s’appuiera sur un fournisseur de données extra-financières dont l’évaluation repose sur plusieurs critères ESG.

Pour ce fournisseur, la pondération des piliers E, S et G ne peut pas être généralisée dans le cadre de la notation, car la méthodologie repose sur une analyse de matérialité prenant notamment en compte le secteur d’appartenance et les idiosyncrasies des entreprises notées. Il convient de noter que la méthodologie de notation peut donc amener certaines entreprises notées sur certaines thématiques ESG plus que sur d’autres. De ce fait, même tout ou partie d’un fonds utilisant cette méthodologie peut avoir une pondération par pilier inférieure à 20%.

Ces modifications seront effectives le 21 mai 2025.

Les autres caractéristiques des Fonds restent inchangées.

Les documents d’informations clés (DIC) et les prospectus peuvent vous être adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de :

Natixis Investment Managers International
43 avenue Pierre Mendès France - 75013 PARIS
E-mail : clientservicingAM@natixis.com
Site internet : www.im.natixis.com